



BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (B.T.S.A. – ACSE)

En formation continue

Durée

9 mois (8 semaines de stage)

Dates

7 novembre 2022 au 26 juin 2023

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat
sur notre site internet.

Le travail et les métiers

Le technicien supérieur est en capacité de réaliser un diagnostic sur une structure agricole en prenant en compte un environnement évolutif pour fournir un conseil pertinent sur la mise en place de projets ou la résolution de problèmes. Il exerce ses activités sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique. Il doit faire preuve d'autonomie, de rigueur, d'initiative, d'esprit de décision sur le terrain, posséder une grande ouverture d'esprit et savoir manager une équipe.

Le titulaire d'un BTS ACSE peut être amené à travailler en tant que :

- ◇ Responsable d'entreprise : Création ou reprise d'exploitation agricole
- ◇ Collaborateur comptable Agricole dans un Cabinet d'Expert Comptable
- ◇ Conseiller Développement d'Entreprise Agricole
- ◇ Chargé clientèle agricole en Etablissement bancaire
- ◇ Conseiller Technico-commercial
- ◇ Responsable des comptes adhérents en structure coopérative

Poursuite d'études :

- ◇ Licence professionnelle
- ◇ Accès au Concours fonction publique territoriale cat. B.

Les objectifs pédagogiques « Etre capable de... »

- ◇ C5. Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole
- ◇ C6. Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- ◇ C7. Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement
- ◇ C8. Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité
- ◇ C9. Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité
- ◇ C10. Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle.

Public concerné et mode de financement

Public jeune ou adulte (demandeurs d'emploi, salariés, personnes en reconversion)
CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF.

Les prérequis

Etre titulaire d'un diplôme au minimum Bac + 2 (BTS, DUT, DEUG, ou équivalent d'une classe préparatoire)

Les conditions d'entrée

Recrutement sur entretien et étude du dossier.

Le dossier de candidature doit être complet 15 jours avant la Commission d'Admission en Formation du 21/10/2022.

Contact : Jeanne de Lucenay 04.90.60.80.90
jeanne.de-lucenay@educagri.fr

Mise à jour :
Nov 2022



Contenu de la formation

DOMAINE	MODULE	HORAIRE indicatif
Projet personnel et professionnel	M11-Accompagnement du projet personnel et professionnel / Coaching	57
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M41-Traitement des données	60
	M42 - Technologies de l'information et du multimédia	40
	M51 –Diversité des agricultures et politiques publiques	60
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M52 –Agricultures, agriculteurs environnement professionnel et territorial	30
	M53 –Gestion économique et financière de l'exploitation agricole	125
	M54 - Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole	50
	M55 – Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	25
	M56 –Stratégie de l'entreprise agricole	15
	M57 –Caractériser un agroécosystème	50
	M58 –Conduite de systèmes biotechniques	140
	M59-Construction d'un système biotechnique innovant	35
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		
	Pluridisciplinarité	105

Modalités pédagogiques

Cours magistral. Travail de groupe.

Evaluations

L'obtention du diplôme se fait par la voie du contrôle continu (CCF) pour 50% des épreuves et par épreuves terminales pour 50%.

Le candidat se verra attribuer un diplôme du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de niveau 5 (Fiche RNCP n° 24440).

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (*cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison, ...*).



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation. Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr